

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°31  
INTERDISANT L'ACCES AUX CHEMINS DU HAMEAU DE LA PLAGNE AU COL DE  
L'ALPETTE**

Le Maire d'Entremont-Le-Vieux,

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales chargeant le maire de la police municipale,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques,

considérant les travaux forestiers effectués sur les parcelles bordant le chemin reliant le hameau de la Plagne au Col de l'Alpette et celui compris entre l'ancienne carrière et ce premier chemin par l'entreprise ROSSET-CAILLER dont le siège social est situé La Bauche – 73360 SAINT PIERRE DE GENEBOZ,

Considérant les risques pour les usagers utilisant ces chemins pendant les travaux,

Considérant qu'il y a lieu, afin de garantir la sécurité du public, d'interdire l'accès à ces chemins,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1er :** L'accès aux chemins du hameau de la Plagne au Col de l'Alpette et au chemin de la carrière sont interdits :

- du 2 novembre 2022 au 4 novembre 2022
- du 7 novembre 2022 au 10 novembre 2022
- du 14 novembre 2022 au 18 novembre 2022
- du 21 novembre 2022 au 25 novembre 2022
- du 28 novembre 2022 au 2 décembre 2022

**Article 2 :** Les seules personnes autorisées à accéder au site sont :

- les employés de l'entreprise chargée des travaux ainsi que les personnes chargées de suivre le chantier
- les agents de l'ONF
- les agents des forces de police, de gendarmerie et de protection civile,
- les personnels de la réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse,

**Article 3 :** Une copie du présent arrêté sera affichée aux points de départs des principaux accès au chemin de l'Alpette

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Savoie
- Madame le Maire de Chapareillan
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Chartreuse
- Madame la Conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse
- Monsieur le Commandant de groupement de gendarmerie de Pont de Beauvoisin
- Monsieur le Directeur du SDIS de la Savoie

Fait à Entremont Le Vieux, le 28 octobre 2022

**Le Maire,  
Anne LENFANT**

